

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit: **Contrat d'assurance vie « Platinum Serenity »**
 Initiateur du produit: **WEALINS S.A.** | www.wealins.com | Foyer Group
 Appelez le +352 437 43 5200 pour de plus amples informations.
 Le Commissariat aux Assurances (CAA) est chargé du contrôle de WEALINS S.A. en ce qui concerne le présent Document d'Informations Clés.
 Ce PRIIP (produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance) est autorisé au Grand-Duché de Luxembourg.
 Date de production du Document d'Informations Clés: 31/03/2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

Type	Contrat d'assurance vie en unités de compte
Durée	Platinum Serenity peut être conclu pour la durée de la vie de l'assuré (vie entière). Platinum Serenity arrive à son terme au décès du dernier assuré du contrat. Nous n'avons pas le droit de résilier unilatéralement Platinum Serenity, sauf si vous nous avez fourni délibérément ou de manière frauduleuse des informations fausses ou incomplètes ou si vous avez omis de nous fournir des informations importantes.
Objectifs	Platinum Serenity est un contrat d'assurance vie nominatif à versements et rachats non programmés, lié à un ou plusieurs fonds d'investissement. Platinum Serenity est libellé en EUR. Vous pouvez investir votre prime nette dans une gamme de fonds d'investissement que nous mettons à votre disposition. Ceux-ci peuvent comprendre tant des fonds externes que des fonds internes collectifs. Un fonds externe est un organisme de placement collectif établi en dehors d'une compagnie d'assurances et soumis à une procédure d'agrément et de surveillance prudentielle continue de la part d'une autorité de surveillance étatique. Un fonds interne collectif est un ensemble d'actifs cantonnés d'une compagnie d'assurances et ne comporte dans notre cas aucune garantie de rendement. Un fonds interne collectif est ouvert à une multitude de souscripteurs et est géré conformément à la stratégie d'investissement du fonds et aux règles d'investissement autorisées par le CAA par un gestionnaire financier mandaté par nous. Il est lié à un ou plusieurs contrats. Vous pouvez choisir parmi différentes options d'investissement sous-jacentes en fonction de votre profil d'investissement. L'information spécifique au fonds interne collectif est fournie dans le Document d'Informations Spécifiques y relatif, qui est disponible sur notre site internet https://wealins.com/fr/priips . L'information spécifique sur les fonds externes de votre choix est fournie dans les Documents d'Informations Clés des promoteurs de ces fonds externes que vous trouverez également sur notre site internet. Les fonds ne comprennent aucune garantie de performance. Vous supportez intégralement le risque de performance des fonds liés à Platinum Serenity, c'est-à-dire également le risque de pertes potentielles significatives. En effet, la valeur de Platinum Serenity dépend de l'évolution de la valeur des unités de compte des fonds choisis. Cette valeur reflète la valeur des actifs sous-jacents et est sujette à des fluctuations qui dépendent principalement de l'évolution des marchés financiers. Le profil de risque et de rémunération de Platinum Serenity est déterminé par la période de détention recommandée mentionnée ci-dessous. Les risques peuvent être plus élevés et les rémunérations plus faibles si vous ne conservez pas le produit pendant la période de détention recommandée.
Investisseurs de détail visés	De manière générale, l'investisseur cible de Platinum Serenity est un résident belge ou un citoyen belge vivant à l'étranger ou une personne morale n'ayant pas la personnalité juridique (la société simple) qui souhaite souscrire à un contrat d'assurance vie de droit belge. Il est capable d'investir une prime initiale de minimum 50 000 EUR, recherche une performance sur le long terme et les avantages d'un contrat d'assurance vie (p.ex. planification successorale, protection de la famille). Il est prêt à prendre des risques d'investissement et par conséquent à subir des pertes significatives sur son investissement, sachant que la valeur de son contrat d'assurance est sujette à des fluctuations de la valeur des fonds choisis, c'est-à-dire de leurs actifs sous-jacents. L'investisseur cible varie sur base des options d'investissement sous-jacentes en fonction de son appétence au risque, sa connaissance des marchés financiers et son expérience.
Assurance: avantages et coûts	À la survenance du décès du dernier assuré du contrat, la prestation d'assurance est égale à la valeur du contrat nette de frais. Le montant possible de ces prestations figure dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter? ». Ce produit n'inclut pas de garantie décès complémentaire, qu'elle soit obligatoire ou optionnelle. Le produit Platinum Serenity ne prévoit pas de participation aux bénéfices techniques et financiers.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

RISQUE LE PLUS FAIBLE ← → RISQUE LE PLUS ÉLEVÉ

Attention. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 10 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

En fonction de vos choix, l'indicateur synthétique de risque sera compris sur ce produit entre 1 et 7 sur une échelle de 1 à 7, soit un risque pouvant varier de la classe de risque la plus basse à la plus élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre très faible et très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est entre très peu probable et très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Nous attirons votre attention sur les faits suivants:

Les montants investis sur des supports exprimés en unités de compte sont soumis aux fluctuations à la hausse ou à la baisse des marchés financiers et sont donc susceptibles de subir une perte en capital.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées pourront être dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-contre.

En présence d'actifs sous-jacents illiquides ou à liquidité réduite, vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Étant donné que le contrat prévoit des périodes de préavis potentiellement longues pour le désinvestissement (pour certains types d'actifs sous-jacents), nous attirons l'attention du souscripteur à la section « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée? ».

Le rendement et les risques associés au produit dépendent des choix effectués par l'investisseur entre les différentes options d'investissement qui lui sont offertes. Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance des risques et rendements spécifiques aux différentes options d'investissement que vous envisagez de souscrire et de comparer les indicateurs synthétiques de risque publiés au sein du Document d'Informations Clés ou du Document d'Informations Spécifiques propre à chaque option.

Scénarios de performance

Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction des options d'investissement sous-jacentes. La performance de Platinum Serenity dépend de la performance des fonds externes ou des fonds internes collectifs que vous avez choisis. La législation fiscale de votre État de résidence fiscale peut avoir des conséquences sur les paiements réels de Platinum Serenity. Des informations spécifiques sur chaque option d'investissement interne sous-jacente sont fournies dans le Document d'Informations Spécifiques pour cette option d'investissement, qui est disponible sur notre site internet <https://wealins.com/fr/priips>. Pour ce qui concerne les fonds externes, nous vous prions de vous référer aux Documents d'Informations Clés des promoteurs de ces fonds externes que vous trouverez également sur notre site internet.

Scénario en cas de décès selon la définition des prestations d'assurance

Investissement de 10 000 €			
Événement assuré	En cas de décès après 1 an	En cas de décès après 5 ans	En cas de décès après 10 ans
Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 000 €	10 000 €	10 000 €

Le scénario ci-dessus indique le montant de la prestation en cas de décès de l'assuré susceptible d'être payé au(x) bénéficiaire(s). Pour calculer ces montants, nous avons supposé un rendement annuel moyen net des coûts de 0,00%.

QUE SE PASSE-T-IL SI WEALINS S.A. N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Vu l'absence d'un fonds de garantie pour l'indemnisation des souscripteurs et en cas de défaillance de Wealins S.A., afin de limiter les pertes financières que pourraient subir les souscripteurs et/ou bénéficiaires, la législation luxembourgeoise prévoit que les actifs liés aux contrats d'assurance constituent un patrimoine distinct géré séparément des actifs propres de Wealins S.A.. En effet, ces actifs liés font l'objet de conventions de dépôt préalablement approuvées par le CAA avec des banques dépositaires. En vertu de ces conventions de dépôt, le CAA a un devoir de contrôle et un droit de blocage de ces actifs séparés. En cas de faillite de l'assureur, les actifs séparés sont ainsi protégés par rapport aux autres actifs de la compagnie et les souscripteurs et/ou bénéficiaires disposent collectivement d'une créance privilégiée de premier rang sur ce patrimoine séparé primant sur tous les autres créanciers. Cela leur permet de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance. Les souscripteurs et/ou bénéficiaires sont par ailleurs potentiellement exposés à la défaillance d'une banque dépositaire pour ce qui concerne les liquidités y étant déposées qui risquent d'être perdues en tout ou en partie.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Que le rendement annuel moyen net des coûts est de 0,00%.
- 10 000 EUR sont investis.

Le total des coûts pour l'investisseur de détail se compose d'une combinaison des coûts relatifs aux PRIIP autres que les coûts des options d'investissement sous-jacentes et des coûts des options d'investissement qui varient en fonction des options d'investissement sous-jacentes.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
COÛTS TOTAUX (EUR)			
Contrat d'assurance	253 €	844 €	1 532 €
Options d'investissement	20 € - 114 €	100 € - 557 €	198 € - 1 083 €
INCIDENCE DES COÛTS ANNUELS (*)			
Contrat d'assurance	2,5%	1,8%	1,6%
Options d'investissement	0,2% - 1,1%	0,2% - 1,1%	0,2% - 1,1%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement annuel moyen soit de 0,00% avant déduction des coûts et jusqu'à -2,79% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence annuelle des coûts si vous sortez après 10 ans.
Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts est déjà incluse dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	Contrat d'assurance 0,10% Options d'investissement 0,00% - 0,00%
Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'expiration du contrat.	Contrat d'assurance 0,00% Options d'investissement 0,00% - 0,00%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	Contrat d'assurance 1,55% Options d'investissement 0,20% - 1,04%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction du volume et du type d'actifs que nous achetons et vendons.	Contrat d'assurance 0,00% Options d'investissement 0,00% - 0,10%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Produit: Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. Options d'investissement: Si applicables, les commissions sur votre investissement sont prélevées si le produit surpasse son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-avant des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	Contrat d'assurance 0,00% Options d'investissement 0,00% - 0,00%

Les frais présentés ci-dessus prennent la forme de fourchettes et dépendent des options d'investissement choisies.

Le coût d'entrée et les frais de gestion administrative du contrat d'assurance correspondent chaque fois au pourcentage maximum observé sur la production du produit au cours de l'année précédente.

Les frais de gestion des options d'investissement correspondent au minimum et au maximum de la moyenne pondérée par contrat des coûts des options d'investissement observés sur la production de l'année précédente.

Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance des coûts spécifiques des différentes options d'investissement que vous envisagez de choisir et de les comparer à l'aide du Document d'Informations Clés ou du Document d'Informations Spécifiques propre à chaque option. Ces informations sont disponibles dans la section « Que va me coûter cet investissement? » du Document d'Informations Clés ou du Document d'Informations Spécifiques propre à chaque option.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention recommandée: 10 ans

Vous disposez d'un délai de 30 jours à dater de la prise d'effet du contrat, pour renoncer aux effets de ce contrat. Pour ce faire, vous devez nous envoyer votre renonciation par lettre recommandée avec accusé de réception à notre siège social. La période de détention recommandée ci-dessus est basée sur un horizon d'investissement de moyen à long terme. Pour obtenir certains avantages fiscaux conformément à la réglementation fiscale applicable localement, la période de détention requise pourrait être plus courte ou plus longue. A l'issue de la période de renonciation, des rachats sont possibles à tout moment, mais pourraient avoir un effet négatif sur la performance de l'option d'investissement sous-jacente et/ou impliquer la perte d'avantages fiscaux associés aux produits d'assurance, détenus pendant les périodes minimales requises. Par ailleurs, les rachats du contrat d'assurance peuvent être sujets à des périodes de désinvestissement potentiellement longues pour certains actifs sous-jacents.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

En cas de contestation, et sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, il vous est loisible d'adresser votre contestation à notre département des réclamations, en l'occurrence le département conformité / compliance, soit à l'adresse électronique reclamations@wealins.com, soit à notre boîte postale L-2986 Luxembourg, ou aux médiateurs du secteur des Assurances au Luxembourg (ACA). Les demandes en médiation avec les pièces justificatives doivent être adressées: • soit à l'adresse électronique mediateur@aca.lu, • soit à la boîte postale de l'ACA: B.P. 448, L-2014 Luxembourg, Tél.: +352 44 21 44 1, Fax +352 44 02 89. Si vous êtes une personne physique et que vous avez conclu le contrat en qualité de consommateur, vous pouvez aussi vous adresser au Commissariat aux Assurances luxembourgeois si vous n'avez pas obtenu de réponse ou de réponse satisfaisante dans un délai de 90 jours à partir de l'envoi de votre réclamation. La procédure à cet égard est détaillée sur le site: <http://www.caa.lu/fr/consommateurs/resolution-extrajudiciaire-des-litiges>. Les coordonnées du CAA sont: 11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Tél.: +352 22 69 11-1, Fax: +352 22 69 10, E-mail: caa@caa.lu. Vous pouvez finalement également adresser vos réclamations à l'Ombudsman des Assurances: Square de Meeûs 35, B-1000 Bruxelles, Tél.: +32 2 547 58 71, Fax: +32 2 547 59 75, E-mail: info@ombudsman.as

Les 3 procédures susvisées (Médiateur ACA, procédure auprès du CAA et Ombudsman des Assurances) sont sans frais.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Portée des calculs: la forme et le contenu de ce document ont été développés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. L'ensemble des calculs se base sur des hypothèses (p.ex. durée de détention, coûts du contrat d'assurance et coûts des options d'investissement). Les résultats de ces calculs seraient cependant différents si le souscripteur se trouvait dans une situation différente des hypothèses prises pour l'élaboration de ce document. Le souscripteur peut demander des renseignements complémentaires sur le produit par e-mail. Cette information peut être fournie sous forme imprimée ou digitale. Tous les documents obligatoires sont publiés sur le site internet www.wealins.com. Les Conditions Générales de Platinum Serenity sont disponibles sur demande de l'investisseur potentiel.